

Protocole de suivi de la mortalité avec la faune sauvage

Table ronde / Point de vue d'un gestionnaire d'infrastructure – CD84

Plan de l'intervention
Le patrimoine :

Le réseau routier départemental représente 2400 km soit moins de 30% du réseau viaire irrigant le Vaucluse. 1200 ponts sur réseau routier départemental.

L'organisation :

Le territoire est découpé en 4 agences routières chargées de la gestion du réseau et assurant la remontée des informations relatives à l'accidentologie.

2105 évènements sont ainsi consignés en moyenne annuelle au niveau des 4 agences (moyenne des années 2013, 2014 et 2015).

Réseau routier Vaucluse	
Catégorie de route	Km
Autoroutes	65
Routes nationales	41
Routes départementales	2 348
Voies communales	5 661
TOTAL	8 115

Pour 2015, l'examen des 2344 évènements permet d'en extraire 37 susceptibles de mettre en cause la faune sauvage.

Agence	Total	Faune	%	Sanglier	Renard	autres	Non identifié
Carpentras	1046	12	1,15%	2	2	1	7
L'Isles sur la Sorgue	596	12	2,01%	6	1	2	3
Pertuis	385	11	2,86%	7	1	0	3
Vaison la Romaine	317	2	0,63%	2	0	0	0
Total	2344	37	1,58%	17	4	3	13

L'intérêt pour les services gestionnaires :

La sécurité des infrastructures constitue l'objectif premier des services routiers et justifie, à un moment ou à un autre, toutes leurs procédures et toutes leurs interventions. La part relative des évènements « collision faune » peut être estimée à 1.6% des évènements. C'est une part plutôt faible si on la compare aux évènements « objet sur chaussée » voisin de 14% ou bien encore si on la confronte aux incidents ou accidents liés au comportement des usagers.



Panneau de danger Passage d'animaux sauvages - A15b

Pour autant, une connaissance plus précise de la catégorie « collision faune », dès lors qu'elle met en cause la sécurité des usagers du réseau routier ne manquera pas de constituer une donnée intéressante pour les services gestionnaires qui pourront alors, signaler la présence fréquente d'animaux (panneau A15b) ou envisager la création de dispositif sécurisant les traversées. C'est dans cette mesure seulement que les services gestionnaires pourront être amenés à préciser leur procédure de relevé « faune sauvage » en y intégrant un relevé systématique de l'espèce et une localisation PR+ permettant un repérage sur le SIR.